

**Rapport sur la qualité des actifs au 31 Mars 2021**  
**(Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)**

**Introduction**

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 100% par Société Générale dont l'objet est de refinancer un portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitué de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancé par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif figurent les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers est apporté en garantie à SG SFH, en contrepartie de prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers est originaire par Société Générale, par le Groupe Crédit du Nord, par BOURSORAMA et par la BFCOI (Banque Française Commerciale de l'Océan Indien).

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

**I. Prêts garantis**

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

**1. Répartition des encours de prêts garantis**

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	43 081 345 626

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 31 Mars 2021.

2. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	31 167 887 923
Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	11 913 457 703
<b>Total encours</b>	<b>43 081 345 626</b>

3. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 Mars 2021 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
1994	11	737 671
1995	51	2 405 554
1996	69	4 125 905
1997	104	6 017 294
1998	113	8 224 930
1999	143	12 268 453
2000	247	17 687 719
2001	629	22 293 742
2002	1 102	33 721 457
2003	2 211	69 814 115
2004	3 605	130 076 842
2005	2 102	114 853 237
2006	2 706	175 260 332
2007	3 602	251 003 835
2008	4 397	297 559 894
2009	5 313	359 563 800
2010	18 396	1 317 558 872
2011	23 996	1 423 913 494
2012	18 811	1 308 432 516
2013	19 913	1 656 163 710
2014	22 231	2 103 580 092
2015	41 911	4 574 015 548
2016	29 807	3 813 285 954
2017	40 211	5 969 797 017
2018	37 269	6 367 816 619
2019	42 395	7 795 831 479
2020	26 590	4 957 318 442
2021	1 643	288 017 102
<b>TOTAL</b>	<b>349 578</b>	<b>43 081 345 626</b>

4. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 Mars 2021 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

<b>Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier)</b>	<b>Nombre de prêts</b>	<b>Encours en euros</b>
0	10 018	73 205 808
1	10 320	185 878 169
2	11 370	327 161 383
3	12 013	491 550 521
4	15 549	817 459 315
5	16 637	1 026 846 426
6	17 924	1 298 976 356
7	17 068	1 431 030 921
8	17 487	1 656 938 923
9	20 596	2 146 829 353
10	18 455	2 093 822 291
11	18 540	2 335 012 238
12	17 136	2 337 109 968
13	17 320	2 535 605 548
14	18 270	2 779 218 312
15	14 332	2 259 526 044
16	16 433	2 857 174 672
17	14 513	2 687 523 295
18	14 829	2 839 990 402
19	12 858	2 473 484 111
20	6 040	1 065 274 775
21	7 311	1 451 628 020
22	7 794	1 798 705 426
23	9 925	2 435 906 489
24	5 141	1 356 340 862
25	1 100	233 915 137
26	532	77 791 760
27	57	7 203 987
28	2	228 799
	<b>349 570</b>	<b>43 081 339 313</b>

5. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	<b>Encours en euros</b>	<b>Localisation du bien</b>
<b>Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</b>	43 081 345 626	France

6. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts cautionnés composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de Société Générale au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) pour DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garanti sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

<b>Quotité éligible</b>	<b>Répartition en euros</b>	<b>Répartition en pourcentage</b>
CRD	31 167 887 923	74,41%
80% valeur du bien réévalué	10 718 705 311	25,59%
<b>Total général</b>	<b>41 886 593 234</b>	<b>100,00%</b>

7. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

**II. Expositions sur des personnes publiques**

NEANT

**III. Organismes de titrisation et entités similaires**

NEANT

**IV. Valeurs de remplacement**

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier, ou garantis par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

NEANT

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles

bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2021	Valeurs au 31/03/2021	Dépôts au 31/03/2021	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France			664 244	A-1/P-1/F1
Société Générale SA Total			<b>664 244</b>	

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2021	Valeurs au 31/03/2021	Dépôts au 31/03/2021
Disponible			74 244
< 1 an			590 000
2			0
3			0
4			0
5			0
6			0
7			0
8			0
9			0
10			0
<b>Total</b>			<b>664 244</b>

C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

## V. Remboursements anticipés

Le taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels du Groupe Société Générale et pondéré en fonction des encours refinancés sur le premier trimestre 2021 s'élève à 5,85%.

## VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme aux règles de gestion du Groupe Société Générale, l'essentiel des postes de bilan étant parfaitement adossé en termes de montant, de taux et de maturité, ne nécessitant ainsi la mise en place d'aucun swap de couverture.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur la mesure, le suivi et l'encadrement par des limites de la sensibilité de la valeur actuelle nette selon quatre scénarios distincts : la

variation des taux de -0,10%, de +0,10%, un scénario de stress à la baisse avec un aplatissement de la courbe des taux et un scénario de stress à la hausse avec la pentification de la courbe.

Sensibilités de la position de taux (en millions d'euros) :

Entity	Scenario	Currency	Buckets	March 2021		
				Sensi	Thres.	Limits
Société Générale SFH	-10 bps pilotage	EUR	GL	<b>(0,01)</b>	(0,20)	(0,25)
			CT	(0,01)	(0,20)	(0,25)
	+10 bps pilotage	EUR	GL	<b>0,01</b>	(0,20)	(0,25)
			CT	0,01	(0,20)	(0,25)
	NIRDOWN pilotage	EUR	GL	<b>(0,04)</b>	(0,95)	(1,19)
	NIRUP pilotage	EUR	GL	<b>0,06</b>	(1,63)	(2,03)

## VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17 relative aux éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du code monétaire et financier, les calculs prennent en compte le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 31 Mars 2021 soit 5,85%.

Sur la période de 180 jours à partir du 31 Mars 2021, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive. Elle s'élève à 83,39 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du semestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues au titre des valeurs de remplacement.